

Pour citer cet article : Audrey Gilles-Chikhaoui, « Marguerite de Valois, dédicataire des *Erreurs populaires* de Laurent Joubert : un patronage audacieux ? » [En ligne], 1|2019, mis en ligne le 22 juin 2019, URL <http://www.siefar.org>

Marguerite de Valois, dédicataire des *Erreurs populaires* de Laurent Joubert : un patronage audacieux ?

La dédicace comme forme d'expression d'une relation mécénale est une tradition bien établie et bien étudiée également en ce qui concerne le mécénat littéraire. Évelyne Berriot-Salvadore¹, Susan Broomhall², Claudie Martin-Ulrich³, pour ne citer qu'elles, ont mis en avant cette pratique notamment en ce qui concerne les princesses et les reines. Valérie Worth-Stylianou a plus particulièrement souligné que « la tradition de dédier une œuvre sur la gynécologie ou sur l'obstétrique à une femme était bien établie »⁴. Le patronage publié par dédicace ne se restreint donc pas au domaine de la poésie, ou du théâtre, mais s'étend au domaine des sciences, favorisant ainsi des représentations de princesses en femmes lettrées. Parmi elles, Marguerite de Valois fut choisie comme dédicataire de différents ouvrages, notamment des pièces de théâtre comme a pu le rappeler Aurore Evain⁵, mais celui qui nous intéresse aujourd'hui est précisément un traité de médecine, les *Erreurs populaires* de Laurent Joubert⁶, dans la première partie duquel sont largement traitées des questions liées à la conception, la grossesse et l'enfantement.

Toutefois, l'aventure éditoriale des *Erreurs populaires*, et en particulier de ses dédicaces, soulève un problème moral engageant sinon la vertu de Marguerite de Valois, du moins celle des lectrices. En effet, les épîtres de Laurent Joubert apparaissent problématiques, d'abord parce que la dédicataire est en partie à l'origine de la polémique suscitée par l'ouvrage, ensuite parce qu'accorder une place importante au plaisir du savoir, dans un traité dont les propos, selon

¹ Évelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990, p. 369-390.

² Susan Broomhall, « Au-delà de la cour : patronnes et mécènes du manuscrit à l'imprimé », dans *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Kathleen Wilson-Chevalier dir., Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, p. 45-58.

³ Claudie Martin-Ulrich, *La Persona de la princesse au XVI^e siècle : personnage littéraire et personnage politique*, Paris, H. Champion, 2004.

⁴ Valérie Worth-Stylianou, *Les Traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité : bibliographie critique des Divers travaux d'Euchaire Rösslin (1536) à l'Apologie de Louyse Bourgeois sage femme (1627)*, Genève, Librairie Droz, 2007, p. 197.

⁵ Aurore Evain, « Les reines et les princesses de France, mécènes, patronnes et protectrices du théâtre au XVI^e siècle », dans *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, op. cit., p. 88-90.

⁶ Laurent Joubert (1529-1583), médecin et chirurgien, professeur et chancelier à la faculté de médecine de Montpellier, premier médecin d'Henri III à partir de 1579.

Joubert lui-même, « sembler trop charnels »⁷, permet d'analyser comment, au cœur d'une polémique sur l'honnêteté du langage médical, émerge une réflexion sur les plaisirs intellectuels féminins. Il faut pour cela ne pas restreindre l'étude aux seules dédicaces de Joubert, remaniées selon les éditions, mais prendre en compte également les textes liminaires rédigés par d'autres médecins prenant la défense de Joubert. Ces textes reviennent sur la figure de la dédicataire et plus largement sur le public féminin. L'ensemble constitue un corpus de cinq épîtres. Les deux premières, de Joubert, se trouvent dans l'édition de 1578 de la première partie des *Erreurs* : la première épître « A treshaute, tres-excellante et studieuse princesse, Marguerite de France » se trouve au début du traité, la seconde « A la tres-auguste Reyne de Navarre, filhe, seur et fame de Roy » le conclut. Viennent ensuite les épîtres contenues dans l'édition de la première partie des *Erreurs* en 1579 : l'épître de Louis Bertravan, docteur en médecine, « à tous les grands amateurs de vertu », celle de Joubert « à ses amis et bien-disans » et celle de Joubert au seigneur de Pibrac⁸. Nous retenons également l'épître de Barthélémy Cabrol⁹ à Antoine de Clermont¹⁰ dans l'édition de la seconde partie des *Erreurs* en 1579. Enfin, la dernière épître de notre corpus est celle dédiée à Marguerite de Valois par Joubert dans l'édition posthume de 1587¹¹.

Joubert à Marguerite de Valois : des précautions vaines

Comme le relèvent Joubert, Bertravan et Cabrol dans leurs épîtres de 1579, un des points qui a soulevé la polémique est que les *Erreurs populaires* ont été dédiées à une femme. Dans la première épître à Marguerite de Valois en 1578, Laurent Joubert avait pourtant pris plusieurs précautions en justifiant longuement ce choix. Consacrer la première partie de son épître au débat philosophique de l'âme et du corps chez Platon et chez Aristote, lui permet d'analyser la notion d'erreur en l'ancrant dans une tradition philosophique, tout en signifiant à son lecteur que sa destinataire est suffisamment instruite pour suivre et apprécier un tel débat. La fin de cette première partie envisage le rôle de Joubert dans la correction des erreurs populaires, ainsi

⁷ Laurent Joubert, « A la tres-auguste Reyne de Navarre, filhe, seur et fame de Roy », *Erreurs populaires au fait de la médecine et regime de santé*, Bordeaux, Simon Millanges, 1578, p. 572. Nous simplifions désormais les renvois à cette édition sous la forme *Erreurs 1578*.

⁸ Guy du Faur de Pibrac (1529-1584), chancelier de Marguerite de Navarre.

⁹ Barthélémy Cabrol (1529-1603), professeur à la faculté de médecine de Montpellier, chirurgien ordinaire d'Henri III, premier chirurgien d'Henri IV.

¹⁰ Antoine de Clermont (1552-1597), baron de Montoisson, gentilhomme de la Chambre du Roi.

¹¹ Dominique Brancher s'est penchée sur ces métamorphoses du traité médical de Joubert à partir de ses épîtres dans l'article suivant : « Une dédicace à l'emporte-pièce. De Marguerite de Valois à Guy du Faur de Pibrac », *Margini. Giornale della dedica e altro*, 7, septembre 2013, p. 1-20.

URL : http://www.margini.unibas.ch/web/rivista/numero_7/saggi/articolo3/brancher.html [consulté le 03/10/2018]. Nous revenons sur ces questions pour interroger les enjeux d'un tel patronage en ce qui concerne le plaisir du savoir au féminin. Nos réflexions sont tirées de notre thèse de doctorat : *D'une voix l'autre : plaisirs féminins dans la littérature française de la Renaissance*, Université d'Aix-Marseille et Université d'Ottawa, 2013.

que la nécessité d'un juge appréciant la pertinence de son propos et dont la voix pourrait être écoutée par le peuple ; elle sert de transition vers le choix du juge en question, la dédicataire, Marguerite de Valois, présentée dès l'adresse initiale comme une « studieuse Princesse ». Ce choix est minutieusement expliqué par Joubert qui organise son exposé en rétrécissant peu à peu le champ des caractéristiques. Ainsi, s'il évoque le choix d'« une princesse », c'est par la justification d'une « personne du sang Royal » qu'il commence. Il réduit ensuite cette première caractéristique au sexe, ce qui non seulement devance les éventuelles critiques, mais attribue un rôle particulier aux femmes dans la médiation du savoir. D'une part, c'est l'oisiveté qui permet aux femmes de pouvoir se consacrer plus facilement que les hommes aux activités de l'esprit, « un Prince [étant] occupé a grans affaires »¹². D'autre part, leur caractère plus affable – « etant une Princesse, douce et humaine, de plus libre acces et comunicacion »¹³ – fait d'elles des interlocutrices idéales, comme le souligne Évelyne Berriot-Salvadore¹⁴. Ainsi Joubert envisage à la fois sa dédicataire comme lectrice et comme médiatrice, l'impliquant dans un échange intellectuel avec lui-même, fondé sur la reconnaissance de ses qualités humaines, morales et intellectuelles. C'est sur ce point que s'achève la justification du choix du juge. Joubert réduit encore le champ des possibilités en explicitant son choix et en exposant le dernier argument qui fait de Marguerite de Valois la parfaite destinataire :

Et sur toutes que j'ay peu remarquer, apres avoir bien reconnu l'excellance de vottre magesté, MA-DAME, elle m'ha samblé la plus propre, qui soit pour le jourdhuy au monde : tant pour les rares vertus que chacun y admire, l'esprit plus que angelique, le jugement exquis, l'honneste curiosité, et desir studieus de savoir toutes choses, que aussi pour avoir bon loisir de vaquer à un tel passe-tams, qui luy servira de grande recreacion quelques heures du jour, à antandre et examiner les raisons, que j'y deduis contre le populaire, pour renverser ses erreurs.¹⁵

Joubert se focalise sur le goût de l'étude chez Marguerite de Valois : les mentions de *désir studieux*, *bon loisir*, *passe-tams*, *grande recreacion* font du savoir un plaisir auquel la princesse aime se livrer ainsi qu'une façon honnête d'occuper son temps. Dans ce contexte, l'élection de Marguerite de Valois comme juge du traité est aussi l'offrande d'une lecture visant à satisfaire ses goûts, en même temps qu'une invitation à l'échange intellectuel.

La vertu et l'honnêteté de Marguerite de Valois sont évoquées en 1578 dans la seconde épître, celle qui vient conclure le traité, et Joubert en appelle à ces qualités par crainte de voir se dresser des critiques contre la moralité de son ouvrage. Arguant que pour une femme honnête

¹² « A treshaute, tres-excellante et studieuse princesse », *Erreurs 1578*, f. 7 v°.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ É. Berriot-Salvadore, *op. cit.*, p. 372-373.

¹⁵ « A treshaute, tres-excellante et studieuse princesse », *Erreurs 1578*, f. 7 v°-8 r°.

et chaste rien de ce qui est naturel ne peut sembler scandaleux, le médecin a recours à un exemple tiré de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius (II^e siècle) :

Mais sachant qu'on peut parler honnestement (comme je fais) de toutes actions naturelles, non moins que de toutes parties du cors humain, les plus secrettes et cachées, qu'on dit honteuses, que les yeux chastes ne craignent point de voir au public, par les anatomies : me souvenant aussi de ce que raconte Dion, de la tres-vertueuse princesse Livie Romaine, fame de l'empereur Auguste, laquelle sauva la vie à des hommes, qu'on alloit mettre à mort, par ce qu'ils avoient été rancontrés devant elles tous nus, disant que pour le regard des fames pudiques, ceus là ne differoient au rien des statues : j'ay pansé, muni de telles raisons, comme bons defansifs, que la poison des langues et dans venimeuses, ne me peut nuire au cet androit.¹⁶

Le discours sur la chasteté se fait par le détour de l'*exemplum* et non par un éloge des vertus de Marguerite de Valois, ce qui était le cas pour ses qualités intellectuelles. Joubert étend ainsi son argumentaire non seulement à la princesse, mais à l'ensemble des lectrices potentielles, anticipant ainsi la double critique que lui adresseront ses détracteurs. En insistant, dans l'histoire de Livie, sur l'opposition entre ce qui est honnête et ce qui est honteux, ce qui relève de la nature et ce qui relève du jugement de valeur, Joubert esquisse en creux un autre type de plaisir que celui du savoir : le plaisir déshonnête et paillard. Livie peut être qualifiée de chaste, parce qu'elle n'est émue ni par la nudité des hommes ni par celle des statues. Elle ne perçoit de la nudité que sa dimension naturelle et non sa dimension érotique. Le regard a dans cet extrait un rôle essentiel : les *yeux chastes*, le *regard des fames pudiques* annoncent la polémique qui naîtra à la publication et qui ne sera qu'une question de regard porté sur les mots, de ce qui est révélé par la langue française mais caché par la langue latine ou la langue grecque.

Joubert face à la censure : les dangers de l'invitation au savoir

La polémique suscitée par la dédicace des *Erreurs populaires* de Laurent Joubert à Marguerite de Valois illustre l'ambivalence que représentent pour les femmes la lecture, et plus largement le savoir diffusé par des textes en français. À la fin de la seconde épître de 1578, Joubert reconnaît l'audace de son projet et de sa dédicace, mais il la justifie par une connivence intellectuelle avec Marguerite de Valois :

Vous plaira donc [...] excuser mon hardiesse, fondée et appuyée sur votre debonnaireté et studieuse condicion, qui luy fait trouver bon et honneste ce, que les moins sansés dedaignet et mepriset : comme ils n'ont aussi un curieus desir aus lettres et vertus, sinon en apparence.¹⁷

¹⁶ « A la tres-auguste Reyne de Navarre », *ibid.*, p. 572.

¹⁷ *Ibid.*

Ce qui fait la vertu de cette princesse, c'est son savoir : son goût pour l'étude la place non seulement au-dessus des ignorants, mais, plus encore, lui permet de considérer honnête et chaste ce que d'autres trouveront scandaleux. Au-delà de Marguerite de Valois, Joubert condamne ainsi ceux qui ne verraient pas plus loin que le caractère charnel de son sujet et qui n'ont, du goût du savoir, que l'apparence. Louis Bertravan reprend cette idée d'une imposture des médisants en adressant ironiquement son épître à « tous les grands amateurs de vertu ». Tous les lecteurs devraient pouvoir prétendre aimer la vertu : Bertravan s'adresse donc à tous, mais dans une épître qui défend ce que d'aucuns ont considéré comme ne relevant pas d'un traité honnête et ne satisfaisant donc pas à la vertu. Qui sont donc les vertueux ? Ceux qui s'élèvent contre le livre de Joubert ou ceux qui le défendent ? Malicieusement, Bertravan divise et rassemble en même temps : si on dit aimer la vertu, alors il ne faut pas s'offusquer des propos de Joubert et de sa dédicace.

En dépit des précautions prises par Laurent Joubert dans les deux épîtres de 1578, et comme il l'avait pourtant prévu, les voix médisantes se sont élevées à la publication de la première partie des *Erreurs*. Le contexte de la fin des années 1570 n'est pas propice à la publication de traités médicaux rédigés en français et qui viennent dévoiler des sujets considérés comme honteux. En 1575, la deuxième édition du volume d'Ambroise Paré contenant le livre *De la Génération de l'homme et Des monstres et prodiges* avait reçu un accueil houleux de la Faculté de médecine de Paris qui avait condamné plusieurs pages, en particulier celles traitant des parties génitales féminines. L'année 1579 voit donc paraître plusieurs textes qui tentent de se défendre contre ces attaques : la *Responce* faite par Paré à la Faculté, dans laquelle il reprend les points polémiques pour se défendre, et deux nouvelles éditions des *Erreurs* de Joubert : la seconde édition de la première partie et la première édition de la seconde partie. C'est également l'année où Joubert publie un autre traité dédié de nouveau à Marguerite de Valois, le *Traité du ris*¹⁸. Le choix de la dédicataire ne sera cependant pas remis en cause, le sujet de ce traité étant beaucoup moins polémique que celui des *Erreurs*. Ce qui pose problème, ce n'est donc pas tant la place donnée aux femmes dans l'accès au savoir, mais l'accès à tous les savoirs. Il est tout à fait significatif que la concession faite par Joubert dans cette édition de 1579 touche au changement de dédicataire :

J'avois pansé quelque foys de m'an adresser à la tres-illustre et studieuse reine de Navarre, MARGARITE DE FRANCE, vray patron de vertu, savante et curieuse autant ou plus qu'ait onc été princesse de ceste grand maison. Et de fait, j'an avoys trassé l'epitre nuncupatoire, qui m'echapa an la precipitation de la premiere edition de cet œuvre. Mais ayant sceu

¹⁸ Laurent Joubert, *Traité du ris*, Paris, Nicolas Chesneau, 1579.

depuis, que plusieurs trouvoient mauvaise cett' adresse, a raison de quelques propos tenus es second, troisieme, quatrieme & cinquieme livres, je l'ay revoquée pour la vous presanter, comme à son Chancelier : et supplier treshumblemant de voyr le contenu de toute l'œuvre, et juger des erreurs que j'y explique et refute. Dequoy vous pourrés faire part à sa Magesté, s'il vous plait, an luy remarquant ceus que vous recognoistrés luy pouvoir estre agreables, desquels elle pourra juger.¹⁹

Joubert fait de Pibrac un garant épurateur de ce qui peut être lu ou non par une femme. Ce changement de destinataire, s'il est là pour apaiser les critiques, marque un changement fort sur la question de la place de la femme dans l'accès au savoir. Marguerite de Valois est toutefois présente dans cette épître : il ne s'agit pas en effet pour Joubert de passer sous silence la polémique dont son traité a été l'objet, mais au contraire d'en présenter les états successifs. Joubert revient sur les épîtres de 1578, justifiant son erreur tout en réitérant les qualités d'honnêteté et d'érudition de Marguerite de Valois. S'il est toujours bien question de plaisir pris au savoir, ce plaisir est cependant différé par la médiation de Pibrac : le plaisir que la reine peut prendre doit d'abord être évalué par son chancelier. Il ne s'agit donc pas de remplacer Marguerite de Valois par Pibrac, mais d'établir deux juges pour une même œuvre : le premier, Pibrac, doit juger de son contenu et de sa moralité, le second, Marguerite de Valois, du caractère véritablement plaisant de ce qui lui sera présenté par Pibrac. Comme le souligne cependant Cabrol, le changement de dédicataire est avant tout important d'un point de vue du sexe du destinataire. En préférant un homme à une femme, Joubert se conforme à l'ambivalence morale de la lecture féminine :

[...] l'auteur mesmes, qui ha bien voulu d'abondant changer d'adresse, et presenter tout le procez à Monseigneur de Pibrac, Chancelier de ladicte Dame, pour choisir et trier les propos desquels sa majesté peut avoir cognoissance, et en juger sans nul scrupule : ledict seigneur se reservant le reste, comme estant plus propre à sa condition.²⁰

Non seulement les perspectives, sinon féministes, du moins humanistes, de la première édition sont supprimées, mais la voix de Marguerite de Valois elle-même est réduite au silence : comme destinataire de la première édition, elle pouvait encore répondre au don du livre et à la place de juge offerte par Joubert. En lui refusant cette position, on lui refuse par la même occasion toute possibilité d'expression, toute place dans l'espace du débat polémique que suscite la parution du traité. Ce silence est cependant interprété positivement par Louis Bertravan dans la seconde édition de la Première partie :

¹⁹ « Au tres-orné de vertus et de sciances, M. Gui du Faur », *Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la medecine et le regime de santé*, Bordeaux, Simon Millanges, 1579, p. 20. Nous simplifions désormais les renvois à cette édition sous la forme *Erreurs 1579*.

²⁰ *Epistre de B. Cabrol à Antoine de Clermont*, « Repulsive des envieux et venimeux propos tenus contre l'auteur des Erreurs populaires », dans *Seconde partie des Erreurs populaires*, Paris, Abel L'Angelier, 1579, retranscrite par Valérie Worth-Stylianou, *op. cit.*, p. 212.

Mais je sçay bien, ce que M. Joubert respond, à ceux qui luy an parlent maintenant apres la chose faicte : que si S. M. ne prenoit plaisir à cela, il en eut esté adverti par ses amis, qu'il a aupres d'elle en bon nombre. Et que si son offrande est agreable à la sainte à qu'il l'a voué, chascun s'en doit contenter [...].²¹

Le silence de Marguerite de Valois est ici l'évidence même du plaisir pris : qui ne dit mot consent. La fin de la justification de Joubert souligne celui que la princesse pourrait recevoir par cette lecture puisque le jugement du caractère « agreable » du traité, tel que présenté par Pibrac, lui revient. La nécessité d'un juge, qui est le cœur de ces dédicaces dès la première édition, prend tout son sens : même si sur ce point le texte n'est pas modifié, il met en abyme la posture de juge que doit avoir Pibrac, à la fois juge des erreurs populaires, médiateur entre le médecin et le peuple, comme Marguerite de Valois en 1578, mais également juge dans la controverse. La répétition du verbe *juger* dans le contexte de la controverse vient souligner ce nouveau sens. Dès lors, la multiplication des épîtres défendant Joubert et son projet et leur publication dès 1579, que ce soit dans la première ou la deuxième partie des *Erreurs*, tendent à redonner à la figure féminine sa place dans l'espace de l'échange intellectuel.

En 1587, soit cinq ans après la mort de Joubert, Barthélémy Cabrol édite les deux parties du traité dans un même ouvrage qui paraît chez Claude Micard à Paris. Une nouvelle épître dédiée à Marguerite de Valois remplace les précédentes, sans qu'aucun texte liminaire ne vienne justifier ce changement. Cette version remaniée très probablement par Barthélémy Cabrol, bien qu'attribuée à Joubert et datée du 1^{er} janvier 1578, apparaît comme une fusion des trois épîtres précédentes : les deux de 1578 dédiées à Marguerite de Valois et celle de 1579 à Pibrac. La première partie est la même que celle de la première épître de 1578 : il s'agit de l'exposé du débat philosophique sur l'âme et la connaissance chez Platon et Aristote, de la définition de l'erreur, de la source de ces erreurs, du rôle de Joubert et de la nécessité d'un juge. Vient ensuite la justification de la dédicataire, comme dans la première épître de 1578, mais sans les paragraphes généraux sur la personne de sang royal, la préférence d'une princesse, la lignée des Marguerites : en ce sens, cette épître suit celle de 1579 où les mêmes passages avaient été supprimés pour s'adapter à Pibrac. Seul le paragraphe sur le plaisir du savoir est conservé, mais les éloges disparaissent également. Est ensuite inséré un passage de la seconde épître de 1578, celui sur les médisants et sur l'exemple de Livie. L'adjectif *sales* est ajouté pour qualifier les « propos ». La fin de l'épître est identique à celle de la première épître de 1578. Cette version est plus consensuelle et plus courte. La longue et précise justification du choix de la dédicataire est supprimée : la place accordée à la femme s'amointrit – la préférence de la princesse au

²¹ *Épître de Louis Bertravan, Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la medecine et le regime de santé, Erreurs 1579*, p. 7.

prince disparaît, ainsi que l'évocation de la lignée des Marguerites instruites (de Navarre, de France) dont est issue Marguerite de Valois – et cette nouvelle version apparaît comme un compromis pour maintenir la dédicace. Le déplacement de l'évocation des médisants et de Livie apporte une cohérence plus forte à l'épître et annonce, dès le début de l'ouvrage, ce qui peut troubler. Le rôle de Barthélémy Cabrol est ainsi primordial : lui qui avait défendu Joubert et justifié le changement de l'adresse en 1579 renoue, en rétablissant Marguerite de Valois en dédicataire, avec la tradition des femmes dédicataires dans les traités d'obstétrique, tout en réaffirmant un principe d'honnêteté du langage et des intentions.

En dépit des nombreuses modifications, le plaisir féminin du savoir est toujours présent dans les différentes épîtres, qu'elles soient adressées à Marguerite de Valois ou à Pibrac, ou qu'elles défendent les propos de Joubert. Au-delà du débat sur l'honnêteté du langage médical, se dessine ainsi une réflexion sur l'accès des femmes à la culture, non seulement à la culture médicale, mais également à la culture littéraire, et ce dans un contexte plaisant. Cette idée est présente dès la première épître de Joubert à Marguerite de Valois lorsqu'il parle de sa grand-tante, Marguerite de Navarre, et de sa tante, alors récemment décédée, Marguerite de France :

An quoy vous imiterés, MA-DAME, comme an tous autres actes genereus, la studieuse condicion de vottre grand tante de samblable nom, la MARGUERITE DES MARGUERITES, tres-illustre Reyne de Navarre. Laquelle vous allés deja surpasser an diversité et profondeur de savoir, par vottre assiduel etude, comme l'on dit publiquement : vous imiteres aussi de plus pres vottre prochaine tante de mesme nom, MARGUERITE DE FRANCE, tres-excellante Duchesse de Savoye, prochainement decedée, la plus studieuse et savante Princesse de son age et tams. Ayant son Altezze laissé à vottre Magesté l'heritage des lettres, pour le posseder uniquement, et le continuer au tres-venerable nom des MARGUERITES de France : nacion la plus feconde an bons esprits et personnes de grand sçavoir, qui soit au monde.²²

En acceptant le don de l'ouvrage, Marguerite de Valois perpétue une tradition intellectuelle familiale, majoritairement transmise par les femmes. Joubert, toutefois, ne mentionne pas les œuvres de Marguerite de Navarre et son épître à ses amis et bien-disants, en 1579, semble contredire ces propos : est-ce pour cela que la mention des Marguerites disparaît dans la version hybride de la dédicace ?

En effet, Joubert affirme qu'il ne faut pas s'en prendre à son ouvrage, mais plutôt « [aux] livres de l'amour (soint poesie ou prose), [aux] contes (soint histoires ou fables) des mechans tours qu'ont fait les fames à leurs maris, et au contraire, pratiquant le peché d'adultere effrontemant »²³ . La tentation est grande de voir derrière ces lignes des allusions à

²² « A tres haute, tres-escellante et studieuse princesse », *Erreurs 1578*, f. 8 r^o.

²³ « L'auteur à ses amis et bien-disans », *Erreurs 1579*, p. 12.

L'Heptaméron dont bon nombre des nouvelles pourraient correspondre à la définition que donne Joubert. Si c'est le cas, l'épître de Bertravan, rédigée après celle de Joubert à ses amis, comme le montrent certains renvois, pourrait venir défendre le plaisir que peut prendre une femme à la lecture de *L'Heptaméron* :

[...] mais toute femme mariée peut honnestement lire et entendre tout ce qui y est contenu : non moins que en l'*Heptameron* ou histoire des amans fortunez, des nouvelles de la tres-illustre et tres-excellante princesse, Marguerite de Valois, jadis reine de Navarre, dediés à la feu roine sa filhe. Car il y a des comptes qui ne sentent pas moins son Caresmeprenant (comm' on dict) que ceux de M. JOUBERT. Encore y a il ceste difference, pour mieux excuser nostre aucteur, que c'est un homme philosophe et medecin, qui parle des choses naturelles et merveilles de Dieu : ou il est contraint d'expliquer et descouvrir honnestement plusieurs choses secrettes : l'autre est une princesse, traitant de l'amour joyusement : ce que toutesfois n'est, ne doit estre prins en mauvaise part.²⁴

Placée au début de son épître, cette réflexion reprend implicitement et sous une autre forme l'idée des deux plaisirs contenus dans l'histoire de Livie : le plaisir du savoir des choses de la nature, plaisir honnête, est du côté de Joubert, le plaisir de l'imagination, plaisir déshonnête, du côté de *L'Heptaméron*. La distinction, nécessaire pour justifier et excuser Joubert, entre le médecin et l'écrivain est cependant réduite à néant à la fin : l'opposition entre *honestement* et *joyusement* n'est pas un jugement moral, mais tient plutôt d'une différence d'intention puisque dans le premier cas il s'agit de connaissance, dans le second de divertissement. Bertravan prend cependant soin de conclure que le plaisir pris à la fiction n'est pas pernicieux et cette petite remarque pourrait être une réponse au jugement de Joubert sur les « livres d'amour ». Elle insère, au sein du débat sur l'honnêteté de la médecine, un autre débat, celui des lectures féminines et du plaisir que les femmes peuvent y prendre.

Ainsi, la controverse sur ces dédicaces met en évidence l'ambivalence constante du plaisir que prennent les femmes à la lecture : plaisir de la curiosité scientifique ou plaisir divertissant, il ne cesse de porter en lui les germes de sa propre condamnation par les hommes. Demander un patronage sous forme de dédicace apparaît à la fois comme une valorisation de la figure féminine puisqu'on lui reconnaît un intérêt, des capacités pour le savoir, et en même un carcan assez étroit, limitant les types d'ouvrages à dédier. En ce qui concerne celui de Marguerite de Valois pour les *Erreurs populaires*, la mécène invoquée a un espace d'action réduit : elle n'est pas commanditaire de l'ouvrage et il n'y a pas de preuve établissant qu'elle aurait eu des contacts avec l'auteur. Il est donc ainsi frappant dans cette controverse-ci de voir que le cœur

²⁴ *Epître de Louis Bertravan, ibid.*, p. 3-4.

du sujet – l'honnêteté des plaisirs intellectuels pour les femmes – échappe à celles qui sont les premières concernées, la voix de la femme étant absente et son véritable plaisir mis en suspens.

Audrey Gilles-Chikhaoui
Université d'Aix-Marseille – CIELAM